

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleul. — Téléph. 113.23

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëddien. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **le nombre**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

PÉTITIONNEMENT

Nous faisons en ce moment passer chez tous nos adhérents pour soumettre à leur signature la pétition adressée, au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone, à M. le Président de la Chambre des Députés, et demandant aux Pouvoirs Publics la réforme des communications téléphoniques.

Nous ne pouvons que recommander à nouveau cette pétition à leur bon accueil, invitant également tous les Abonnés en général à y participer, afin d'avoir ainsi avec nous la force du nombre.

Des formules de pétition sont adressées à tous les Abonnés sur leur demande.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle aura lieu le JEUDI 1^{er} MARS, à 5 heures du soir, dans la salle des Ingénieurs civils, rue Blanche, 19.

La carte d'identité servira de carte d'entrée. Nos adhérents sont instamment priés de vouloir bien y assister.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 1905 ;
Allocution du Président. — Compte-rendu de l'exercice écoulé et des résultats acquis ;

Rapport sur la situation financière ;

Rapport de la Commission judiciaire.

SOMMAIRE

	Pages
Une lettre de M. de Montebello à M. Marcel Sembat	3
Questions postales.	4
Toujours l'hygiène	4
A travers la presse	5
Echos de partout	6
On ne coupera plus !	8
Inconnu	8
M. Bérard « monologue »	9
Une question	10
Rapport de M. H.-L. Webb (<i>Suite et fin</i>)	10
Remise à nos adhérents	14

A LA COMMISSION DU BUDGET

Lettre de M. de Montebello
à M. Marcel Sembat

Notre président, M. Maurice de Montebello, avait été convoqué à la Commission du budget des postes, télégraphes et téléphones pour exposer les principaux *desiderata* de notre Association à l'occasion de la prochaine discussion du budget des postes, télégraphes et téléphones.

Des circonstances imprévues empêchèrent qu'il fut entendu ce jour là par la commission, comme on le verra par la lettre suivante que lui adressa son président M. Marcel Sembat.

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 10 février 1906.

Monsieur le Président,

M. Marcel Sembat vous présente toutes ses excuses pour le dérangement qu'il vous a involontairement infligé en vous convoquant pour la dernière réunion de la Commission des Postes. La réunion a dû être levée à cause de l'importance du débat imprévu qui s'est produit devant la Chambre. La séance n'a pu se tenir, le nombre des présents étant trop minime. Vous serez convoqué à la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu vraisemblablement vendredi prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués.

MARCEL SEMBAT.

Obligé de quitter Paris, M. de Montebello répondit à M. Marcel Sembat par la lettre sui-

vante, dans laquelle il résume les principaux *desiderata* de notre Association :

PARIS, le 12 février 1906.

Monsieur le Président,

J'ai vivement regretté de n'avoir pu être entendu l'autre jour par la commission du budget des postes, télégraphes et téléphones, et, obligé de m'absenter de Paris pour un certain temps, je vous envoie le résumé des principaux *desiderata* de l'Association des Abonnés au Téléphone, que je comptais avoir l'honneur d'exposer de vive voix à la commission, en vous priant de vouloir bien lui en donner connaissance.

— Dès l'origine de notre Association, nous avons demandé la réforme du règlement draconien qui est imposé aux abonnés. Cette réforme, l'Administration nous l'avait formellement promise (lettre du 10 octobre 1904); mais cette promesse n'a pas été tenue, la question n'étant même pas encore à l'étude, alors qu'elle aurait pu être solutionnée, depuis 1904, directement et rapidement par le sous-secrétaire d'Etat.

Deux commissions d'enquête ont été nommées pour étudier la double réforme du tarif et du personnel que nous n'avons également cessé de réclamer. Nous souhaitons que ces deux questions soient résolues dans un bref délai; qu'on remplace le système forfaitaire actuel, trop élevé et injuste, par le système forfaitaire gradué avec maximum de 400 francs; que le personnel soit recruté et organisé d'après des méthodes industrielles, et qu'on procède désormais à une éducation technique et rationnelle des opératrices et même des ingénieurs.

C'est surtout sur la question du matériel que nous avons fait porter nos efforts, car tant que l'on conservera le déplorable outillage actuel, toute autre réforme sera stérile.

Nous avons soumis à l'Administration notre programme de réorganisation qui avait été élaboré à la suite des rapports et enquêtes de notre ingénieur-conseil, M. Webb. Il se résumait en un mot : l'adoption de la batterie centrale, telle qu'elle fonctionne dans les pays étrangers où elle a fait ses preuves (Etats-Unis, Angleterre, Belgique, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Portugal, Russie, Roumanie).

L'Administration contesta d'abord la nécessité d'une refonte complète de l'outillage téléphonique, et se contenta de quelques améliorations de détail, telle que la création de nouveaux multiples.

Mais devant l'acuité toujours croissante de la crise téléphonique, M. le sous-secrétaire d'Etat nommait au printemps dernier une Commission d'enquête, qui concluait, au bout de quelques mois, à l'adoption de la batterie centrale que nous préconisions.

Malheureusement, pour des considérations purement budgétaires, on se propose de n'établir

pour l'instant qu'une batterie centrale incomplète, réduite aux signaux d'appel et de fin de conversation ; conservant ainsi jusqu'à nouvel ordre la décentralisation de la force électrique par le maintien des piles primaires chez les abonnés, cause fondamentale du mauvais fonctionnement actuel. Or, il n'est pas d'exemple, nulle part, qu'on ait substitué aux divers systèmes celui de la batterie centrale ainsi réduite. Le système mixte que nous propose M. le sous-secrétaire d'Etat est donc une expérience dangereuse, coûteuse, et peut-être même inutile.

Au contraire, la batterie centrale a fait ses preuves. Partout où elle a été adoptée, l'usage du téléphone s'est développé dans des proportions considérables. De 1898 à 1905, le nombre des abonnés à Paris, passait de 25.000 à 40.000, tandis qu'à New-York, où on avait installé la batterie centrale, il décuplait dans le même espace de temps, passant de 25.000 à 242.000.

Aux Etats-Unis, où fonctionne généralement la batterie centrale, le téléphone est partout et entre toutes les villes, réuni par de doubles et triples lignes. En France, le téléphone existe seulement dans un petit nombre de localités qui, la plupart du temps, ne peuvent pas communiquer entre elles.

En résumé, si les nécessités budgétaires empêchaient pour le moment l'adoption immédiate de la batterie centrale intégrale, nous demanderions tout au moins que ce système fut appliqué à l'avenir pour les nouveaux abonnés, et que les abonnés actuels puissent, sur leur demande, en bénéficier en faisant l'abandon de leur ancien poste.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,
MONTEBELLO.*

QUESTIONS POSTALES

**La correspondance sur les cartes postales illustrées.
La réponse de M. Bérard.**

Nous avons saisi M. Bérard d'une question qui intéresse particulièrement le public en ce moment où la carte postale illustrée fait fureur plus que jamais.

Nous sommes heureux de pouvoir donner la réponse de l'Administration à la suite de la lettre que nous lui avons adressée.

Paris, le 12 janvier 1906.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Un de nos adhérents, en présence des diverses réponses contradictoires qui lui ont été données

dans plusieurs bureaux de poste, nous demande de vouloir bien vous transmettre cette question :

*« Est-on autorisé à faire de la correspondance
« au recto et au verso des cartes postales illus-
« trées ? »*

Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien nous honorer d'une réponse à ce sujet ; vous priant, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le Président,

MONTEBELLO.

Paris, le 20 janvier 1906.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 janvier courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les expéditeurs de cartes postales illustrées peuvent utiliser, à la fois, pour l'inscription d'une correspondance, le verso et la partie du recto disposée à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, et des Télégraphes :

*Le Directeur de l'Exploitation postale,
(Signé: Illisible).*

TOUJOURS L'HYGIÈNE

On fait tous les jours de nouvelles découvertes dans le domaine de l'hygiène administrative. Mais voici une trouvaille... qui vaut la peine d'être signalée.

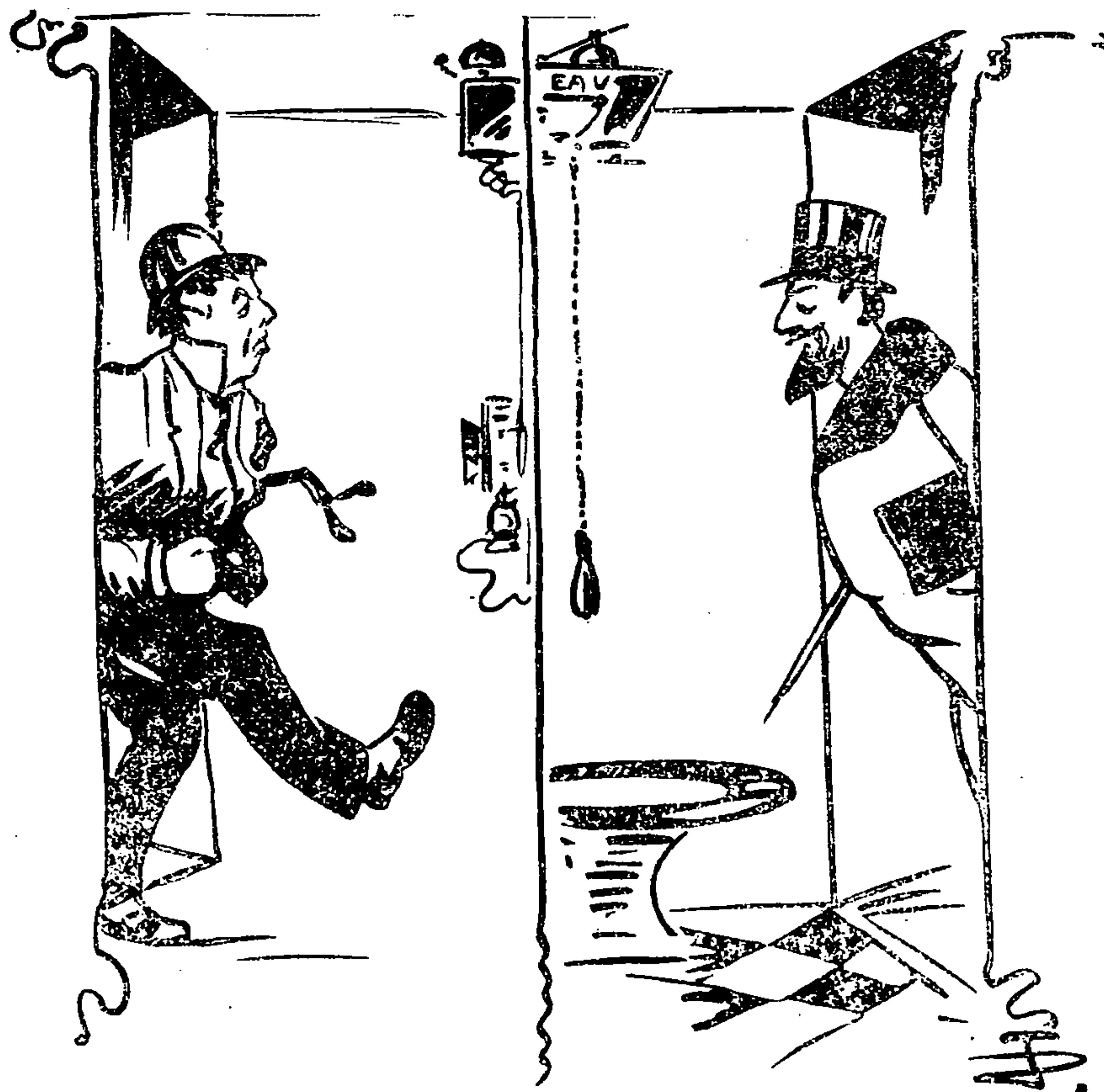
Beaucoup de Parisiens ignorent sans doute où est située la cabine téléphonique de la gare du Nord (intérieur). Qu'ils pénètrent dans le hall et interrogent à ce sujet un employé quelconque. Celui-ci leur répondra, le sourire aux lèvres :

— Là-bas, à gauche... à côté des cabinets.

Peut-être croirez-vous que l'aimable employé a voulu « se payer votre tête ». Détrompez-vous. Il vous suffira d'aller dans la direction indiquée, et vous verrez que la cabine téléphonique est encadrée entre les W.-C. des hommes, à droite, et les W.-C. des dames, à gauche — côté du cœur.

Cette proximité expose souvent les voyageurs trop pressés à de fâcheuses méprises.

Et voilà comment l'administration comprend l'hygiène !



A LA GARE DU NORD. — Une double méprise.

On annonce que M. Bérard va faire une commande importante de cabines téléphoniques. Il ferait bien de songer d'abord à déplacer la cabine de la gare du Nord.

A travers la Presse

La réforme du tarif. — Notre pétition.

La *République Française* étudie longuement la question de la réforme du tarif téléphonique :

Le tarif va-t-il cette fois être abaissé ? Hélas ! il va falloir encore compter avec le ministre des finances pour qui une diminution créerait un déficit momentané dans le budget. Il semble qu'on pourrait concilier les divers intérêts en présence en adoptant une solution ingénieuse préconisée par l'Association des abonnés au téléphone qui, par sa campagne énergique a secoué enfin la torpeur de l'Administration téléphonique.

Il s'agirait de remplacer le système forfaitaire actuel par le système forfaitaire gradué plus pratique peut-être que celui des conversations taxées. On conserverait, bien entendu, le chiffre de 400 francs comme maximum, afin qu'aucun abonné ne vît sa situation empirer.

Le système actuel, en effet, est profondément injuste.

Du même journal, au sujet de notre pétition :

L'Association des abonnés au téléphone qui a déclaré la guerre aux imperfections trop nombreuses de ce grand service public, ne reste pas inactive.

Elle fait circuler en ce moment, dans Paris, une pétition relative à l'amélioration des services téléphoniques.

Par cette pétition, les intéressés, après avoir remarqué en quelques considérants, que la France est la moins bien partagée des grandes nations sous ce rapport, que les abonnés sont victimes de règlements vexatoires, les appareils trop anciens et insuffisants, le personnel surmené — demandent au Parlement de réaliser les perfectionnements accomplis à l'étranger et cela par une réforme radicale et définitive.

— Muni de toutes les signatures recueillies, notre président, M. de Montebello, nous dit-on au siège de l'Association, va être reçu par la commission du budget devant laquelle il soutiendra énergiquement nos revendications si justifiées.

Voici une nouvelle qui mettra un peu de baume dans les blessures des victimes récentes du téléphone, bien que l'on puisse, avec quelque scepticisme, envisager l'action parlementaire en cette question dont la solution cependant ne devrait tenir qu'à un fil.

Une émule de M. Bérard.

Du *Professionnel* cette amusante comparaison :

Les journaux nous racontaient ces jours-ci la curieuse odyssée d'une de nos charmantes collègues, M^{lle} Jeanne C..., qui, après maintes pérégrinations dans le département cher à notre sympathique S. S., et nombre d'aventures dans la belle ville que baigne le Léman, échoua à Lyon, où elle fut subitement atteinte d'une amnésie persistante, si non incurable.

Cette amnésie mystérieuse nous rappelle en bien des points l'in vraisemblable absence de mémoire de M. Bérard, qui, à toutes les questions qui lui furent posées, lors de la discussion des précédents budgets, répondait invariablement qu'il n'avait plus aucun souvenir de la question et qu'il l'étudierait.

M. Bérard a beau étudier les questions, les questions lui restent étrangères ; elles lui seront sans doute encore étrangères au prochain budget.

Le docteur X..., député, prétend que les innombrables voyages inauguratifs de M. Alexandre ne seraient pas étrangers à cet étrange cas d'amnésie, qui n'aurait d'égal que celui de sa fantaisiste subordonnée.

ÉCHOS DE PARTOUT

La chanson des abonnés au téléphone.

Cette fois-ci, c'est notre tour. Nous sommes chansonnés... par les téléphonistes. Voici un couplet, qui se chante sur l'air de *Viens Poupoule*, et qui — déclare un de nos confrères — fait fureur en ce moment dans les « centraux » :

Depuis c'matin, je dis allô !
 A tous mes vieux tableaux,
 Aux vieux gagas, aux sénateurs,
 A tous les vieux marcheurs.
 Ceux qui d'mandent les réclamations,
 Sont tous des polissons.
 Ils font punir, si ils insistent
 Les pauvres téléphonistes...
 Viens, Poupoule ! Viens, Poupoule !
 Viens.
 Viens voir à Gutenberg,
 Un véritable enfer.
 Ah !
 Viens, Poupoule ! Viens, Poupoule !
 Viens.
 On va guillotiner
 Tous ces sal's abonnés !

La guillotine ! mesdemoiselles. Rien que cela ! Allons ! ne soyez pas si méchantes, et songez que si vous avez votre enfer à Gutenberg, les... pauvres abonnés ont aussi le leur devant leur appareil.

*
 **

Le téléphone discret.

On a inventé, paraît-il, un appareil destiné à mettre les conversations téléphoniques à l'abri des indiscrétions.

Figurez-vous un couvercle d'aluminium en forme de dôme, qui entoure le transmetteur ; la présence de cet instrument suffirait à rendre inutiles tous les efforts tentés par les intermédiaires qui seraient désireux ou désireuses d'entendre ce qui ne les regarde pas.

Ce serait vraiment trop beau !

*
 **

Etymologie téléphonique.

Connait-on l'origine de l'expression *allô*, qui revient si souvent, hélas ! au cours de nos vains appels téléphoniques ?

Elle viendrait tout simplement de *Au loup* !

Cette expression, introduite par les Normands, avait été adoptée par les bergers du Leicestershire pour signaler la présence du loup dans le voisinage d'un troupeau. *Au loup* s'est transformé en *halloup*, dont les Anglais ont fait *hallo* et dont ils se servent pour un appel quelconque.

D'après le journal anglais qui signale le fait, nous aurions simplement repris le mot *hallo* sans en changer le son, mais en supprimant l'h, et sans autre transformation.

Sans l'entente cordiale, on n'aurait peut-être jamais songé à cette étymologie... téléphonique.

*
 **

Question juridique.

Ne concluez pas de contrats importants par téléphone !

Comme le remarque Dalloz dans son répertoire de jurisprudence, le téléphone présente au point de vue juridique le grave défaut de ne conserver aucune trace des conversations échangées. La preuve testimoniale d'une conversation téléphonique est fort malaisée et à peu près impossible en fait. Les substitutions de personnes sont si faciles au bout du fil — sans parler de la fâcheuse « connexion triangulaire » toujours menaçante !

*
 **

Médecin et fonctionnaire.

La routine n'est cependant pas le privilège de la France.

Les journaux anglais citent la tentative du docteur Wegdwood qui voulut attirer l'attention de

l'Administration des téléphones sur les dangers de la contagion par les appareils.

Les fonctionnaires répondirent qu'il était inutile de s'occuper de cette question. Dans leur haute sagesse, ils jugeaient qu'il n'y avait aucun danger de contagion possible !

Le docteur Wegdwood n'en est pas encore revenu !

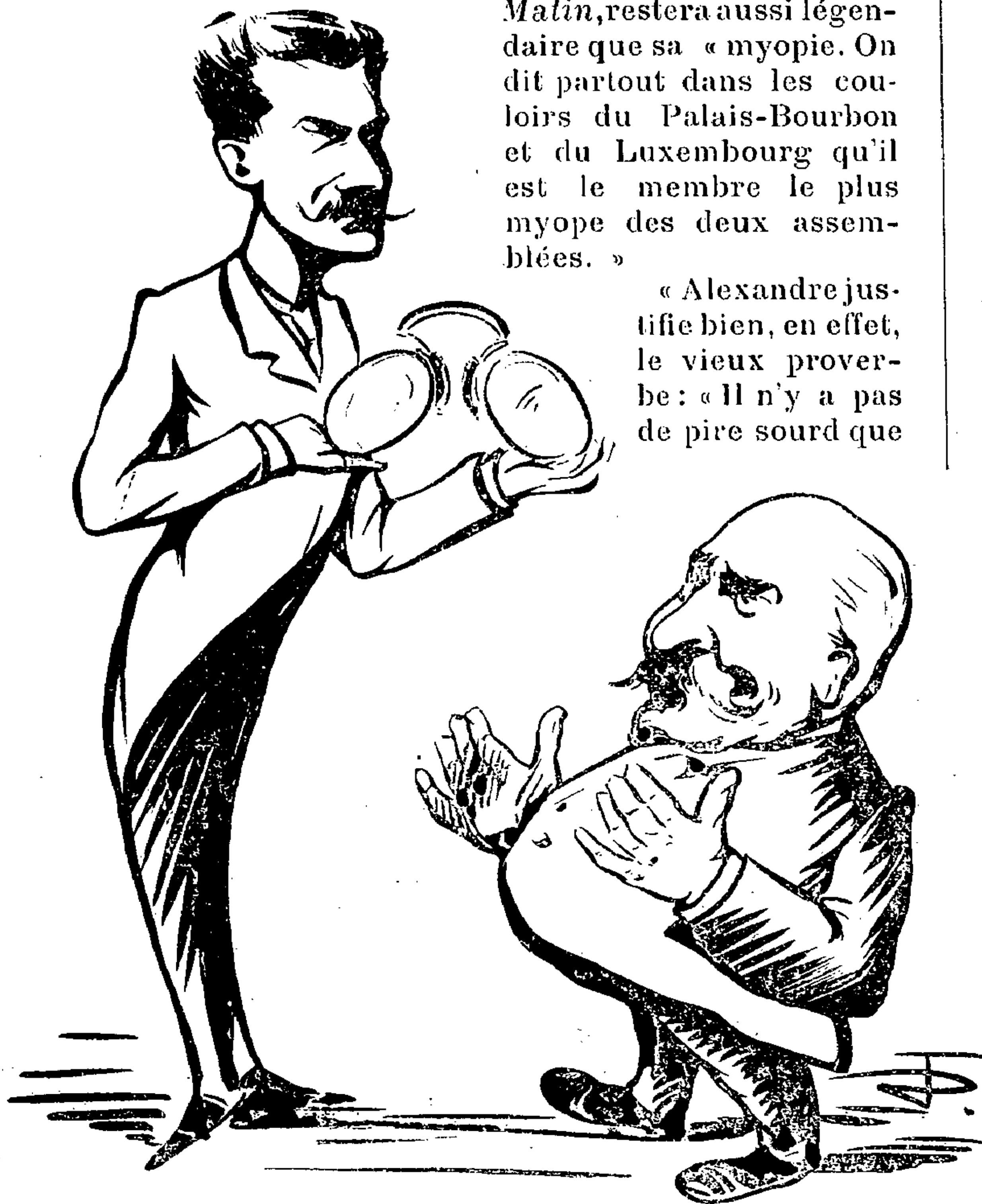
*
* *

Binocles d'honneur.

On lit dans le *Journal des Postes* :

« Nos grands confrères continuent à se faire l'écho des légitimes plaintes du public. Cela n'émeut guère M. Bérard, dont l'indifférence, constatée également par le *Matin*, restera aussi légendaire que sa « myopie. On dit partout dans les couloirs du Palais-Bourbon et du Luxembourg qu'il est le membre le plus myope des deux assemblées. »

« Alexandre justifie bien, en effet, le vieux proverbe : « Il n'y a pas de pire sourd que



HOMMAGE A M. BÉRARD.

celui qui ne veut pas entendre et de pire aveugle que celui qui ne veut point voir. »

« Que peuvent produire les critiques les plus justes sur un homme qui ne pense qu'à émarger et qu'à profiter, le plus longtemps possible, de toutes les joies que le pouvoir procure ? Sera-t-il aussi insensible à l'annonce du *Cri de Paris*, qui dit : « que M. Bérard et son aimable chef de cabinet vont recevoir des médecins des maladies nerveuses un objet d'art. » Il est permis d'en douter, surtout si on lui envoie une paire de binocles d'honneur. »

L'idée nous paraît excellente, et nous sommes tout prêts à ouvrir une souscription pour offrir un binocle d'honneur à notre surintendant des postes..... et téléphones. Peut-être alors pourrait-il voir un peu plus clair dans son administration.

*
* *

Toutes mariées.

Une Compagnie de téléphones américaine a fait proposer récemment à M. Bérard d'installer en France le système du téléphone à commutateur automatique, qui permet aux abonnés de se passer du concours des opératrices.

Mais que deviendraient les demoiselles du téléphone ? Le président de la Compagnie, M. Neill, a tout prévu, et propose une solution bien américaine.

Il a réfléchi que l'adaptation de ce système obligerait l'Administration à congédier deux mille demoiselles du téléphone. M. Neill est un père pour elles. Il a décidé, en effet, au cas où son projet serait accepté, de créer à Paris une sorte d'agence où chaque demoiselle du téléphone trouverait immédiatement un mariage garanti avec un citoyen canadien, le Canada possédant, paraît-il, une grande quantité de jeunes hommes riches et bien constitués qui cherchent, en vain, une épouse pour partager leur destinée. M. Neill prend à sa charge les frais du voyage et assurerait aux téléphonistes ainsi fiancées de l'argent de poche pour six mois.

Voilà, n'est-il pas vrai ? un plan rempli de précautions et de séductions.

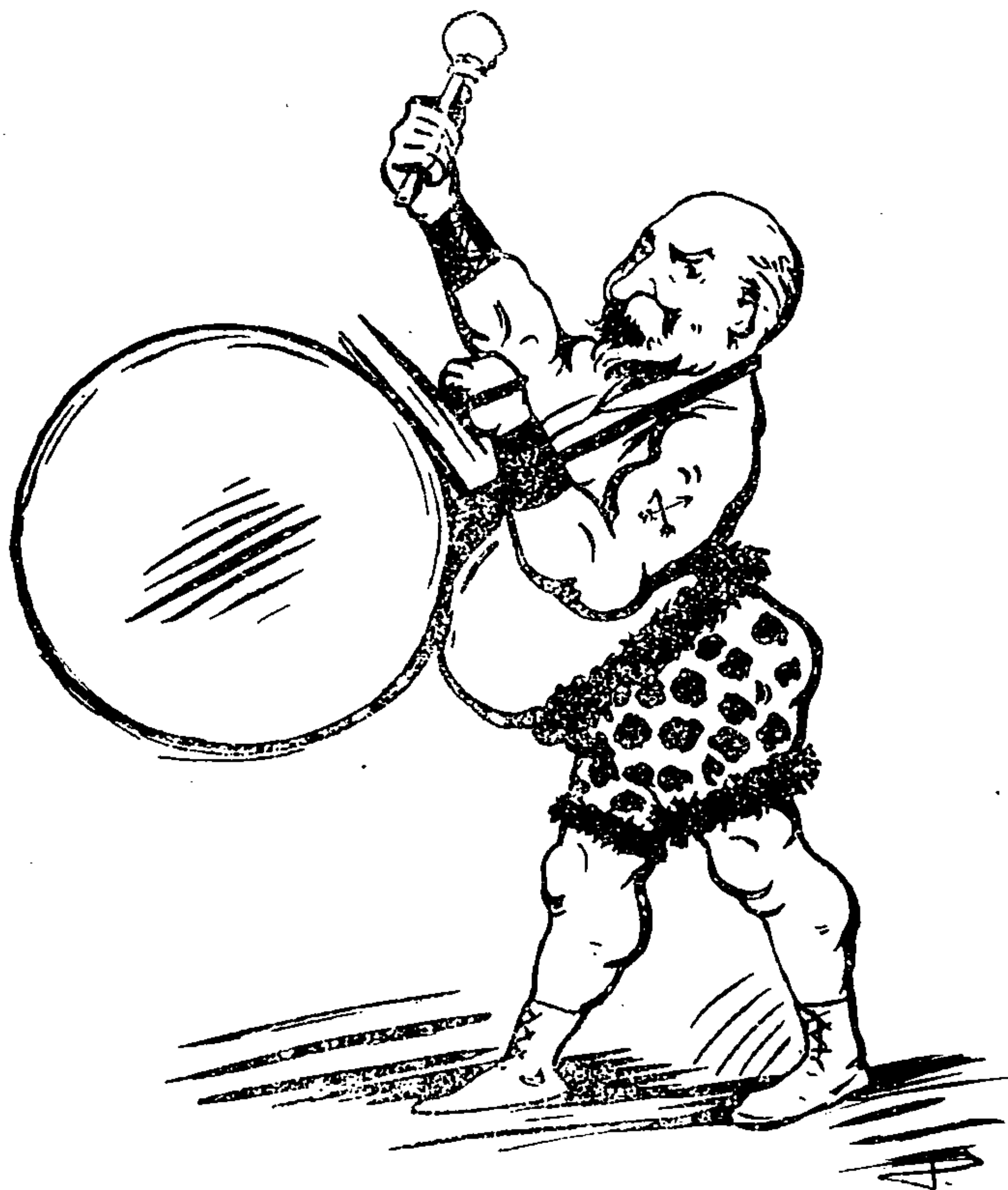
*
* *

Coups de grosse caisse.

M. Bérard (qui n'aime pas la réclame, comme chacun sait) s'est fait faire une bruyante publicité dans les journaux officiels pour vanter l'organisation téléphonique installée au Congrès de Versailles.

Congratulations et coups d'encensoir ont été échangés à cette occasion, en grand tapage, entre les grands chefs, qui ne paraissent pas posséder beaucoup le sentiment de la modestie.

Nous ne voulons pas cependant chagriner M. Bérard. Admettons que ces éloges soient fondés.



Cela prouve simplement que l'Administration des téléphones peut — quand elle le veut — assurer des communications rapides, même avec le matériel actuel.

D'ailleurs, jamais les abonnés n'ont été plus mal servis que le 17 janvier. Toutes les bonnes téléphonistes avaient été réquisitionnées pour le service du Congrès. Tout se fait sur le dos de l'abonné, naturellement !

On ne coupera plus !

Dans le second et fort intéressant numéro qui vient de paraître, de *Allô ? Allô ?* — organe de l'Association des Abonnés au téléphone du Sud-Est — nous découpons une lettre fort suggestive envoyée par le Directeur des postes de Marseille

en réponse à la première plainte de l'Association :

Marseille, le 13 janvier 1906.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 9 janvier courant, vous avez bien voulu me faire connaître qu'une conversation n'avait pu aboutir par suite de la rupture précipitée de la communication par une téléphoniste du bureau central.

J'ai l'honneur de vous informer que, suivant le désir exprimé dans votre correspondance, j'ai rappelé à nouveau au personnel les recommandations qui lui ont été adressées à maintes reprises de ne jamais couper une communication avant de s'être assuré que la conversation est réellement terminée.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur,

LABADILLE.

Telles sont bien, en effet, les instructions officielles. Malheureusement il n'en est pas toujours tenu un compte suffisant.

Nous serions heureux de savoir si cette décision doit être particulière à Marseille. Que pense le sous-secrétariat d'Etat de ces déclarations du directeur des postes des Bouches-du-Rhône. Entend-il se les approprier ou les désavouer ?

La question est désormais posée. Elle est nette, et il n'y a plus moyen de se dérober. M. Bérard nous doit une réponse.

INCONNU !

L'Administration ignore le 112-41

C'est encore *Allô ? Allô !* qui nous révèle le petit fait suivant, amusant et curieux. Il nous intéresse tout particulièrement :

Il paraît que l'Administration des P. T. T. a l'intention de ne pas vouloir connaître les Associations des abonnés au téléphone, tant à Paris qu'à Marseille. C'est ainsi que pour un télégramme lancé avec cette adresse pourtant si claire : **Téléphone 112-41, Paris** (Association des Abonnés au Téléphone de Paris, le cauchemar de M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire des postes et télégraphes) le service, évidemment par ordre, répond : INCONNU.

Nous laisserons à notre grande sœur, l'Association des Abonnés au Téléphone de Paris, le soin de répondre comme elle le mérite à une pareille ironie ; elle a bec et ongles pour cela.

Nous connaissons depuis longtemps la mauvaise volonté systématique de l'Administration. Mais on a beau affecter de nous ignorer, nous n'en continuerons pas moins notre œuvre que nous poursuivrons jusqu'à son complet achèvement.



M. Bérard "monologue"

Paraît que j'ai gaffé !!! oh, mais, là, en plein en écrivant dans le *Bulletin* du mois passé « M. Bérard téléphone » ; le doux surintendant qui préside aux destinées téléphoniques m'en a fait des reproches amers :

« Sacré bavard, vous aviez bien besoin d'aller raconter ma petite mésaventure aux nombreux lecteurs de votre association de malheur. Comme s'ils ne savaient pas par expérience comment cela se passe habituellement ! Ah, vous pouvez vous flatter d'avoir obtenu un joli résultat. Mon antichambre grouille de chapeliers venus des quatre coins de Paris et même de province pour m'offrir des chapeaux téléphoniques indéformables et me demander l'investiture ministérielle pour la fourniture exclusive aux abonnés de *mon* ad-mi-nis-tra-tion. Fichtre, je sais mieux que personne, et par expérience que mon service fonctionne mal, mais aussi, les abonnés sont vraiment trop exigeants. Raisonnons un peu. Que leur demandons-nous ? nous ad-mi-nis-tra-tion ? De payer leur abonnement, et pas autre chose. Et que demandent-ils eux ? La lune tout simplement. Permettez-moi une comparaison : quand vous êtes possesseur d'une correspondance d'omnibus, un jour de pluie par exemple, et que vous voyez défiler « complets » tous les véhicules de la destination qui vous intéresse, que faites-vous ? Vous prenez un sapin tout simplement et vous n'allez pas fonder pour cela une « Association des voyageurs d'omnibus munis de correspondance et ne pouvant l'utiliser » (un peu long le titre, mais malgré la richesse de la langue française, je ne trouve rien de plus concis).

Et bien, pourquoi l'abonné au téléphone qui ne peut pas obtenir de communication ne ferait-il pas de même, au lieu d'aller se concentrer en ligue, pour nous embêter, tout simplement ? J'ai, du reste, l'intention de faire insérer sur tous les nouveaux contrats d'abonnement : « la communication n'est pas garantie ». Comme cela, nous serons plus tranquilles, et on ne me fourrera plus dans les jambes votre Association de malheur et votre Montebello idem. Vous admettez bien que, en ma qualité de Sous-Secrétaire d'Etat chargé du service postal, télégraphique et téléphonique (que de choses pour un seul homme absolument étranger à « la partie »), la crise téléphonique *devrait* me toucher et m'intéresser. Et bien, voyons, est-ce que je m'en occupe ???

Or, si moi, Sous-Secrétaire... (voir plus haut), je m'en bats l'œil, pourquoi, vous, simple électeur et modeste abonné, voulez-vous en faire plus que moi ? Est-ce que vous vous imaginez par hasard qu'un sous-secrét.... (re-voir plus haut) n'a pas autre chose à faire qu'à s'occuper de son ad-mi-nis-tra-tion ??? Vous me dites que le téléphone fonctionne beaucoup mieux à l'étranger. Eh, mon Dieu, c'est bien simple, que ceux qui ne sont pas contents du service en France aillent s'y abonner aux téléphones étrangers. Ça vous en bouche un coin cette idée là ? Mais ce sont de ces idées de génie que seuls nous pouvons avoir, nous autres sous-secrét.... Comment, les abonnés réclament ? mais ils sont insatiables ces gens-là ! Nous leur avons déjà donné un abonnement sur papier ministériel s. v. p., des fils téléphoniques des bureaux centraux et autres, des employés... (jolies quelquefois) pour meubler ces bureaux, et ils réclament encore ? Ils demandent

que « ça marche ». Ah, mais ça ce n'est plus l'affaire l'Ad-mi-nis-tra-tion. Personne parmi nous n'y connaît rien à cet imbroglio de fils, de fiches, de multiples — ce sont des questions techniques cela !!!

Est-ce que par hasard, on voudrait nous imposer de faire assurer les services électriques par des électriciens ??? ou même par des gens ayant des notions si vagues soient-elles d'une installation téléphonique ?

Non, mais vrai, ils n'ont pas la trouille ceux qui demandent cela. Le téléphone est un petit meuble élégant qui fait très bien sur un bureau, qui souvent inspire confiance et peut donner du crédit et qui peut en outre servir à tant de choses ! on peut y accrocher son chapeau et ses gants, s'en servir comme presse-papiers si c'est un appareil portableetc.,etc. Mais demander par dessus le marché que ça marche, que ça fonctionne, c'est tout simplement de l'exigence exagérée.

Du reste, ils ne sont et ne seront jamais contents ces sacrés abonnés. Croiriez-vous qu'il y en a des tas qui gueulent comme des putois et qui m'inondent de missives pour me dire qu'on les a appelés à l'appareil alors que le correspondant demandait un numéro autre que le leur. D'autres, au contraire, qui se plaignent qu'on ne les appelle pas quand leur numéro est demandé. Alors, quoi ! si ça fonctionne, ils ne sont pas contents, si ça ne fonctionne pas, ils rouspètent. Il y a de quoi en perdre la tête. Et je le répète, ceux qui ne sont pas satisfaits du téléphone n'ont qu'à ne pas s'en servir, nous ne leur demandons même pas de se désabonner pour cela — au contraire — mais si le public, le bon public s'imaginerait qu'un sous-secrét.... est fait pour assurer le fonctionnement des appareils ou du service téléphonique ! Oh, la la, l'pauv' public, ce qu'il en a une couche !!!

Et puis, tenez, entre nous, moi Bérard, je leur réserve une surprise aux abonnés, une gentille surprise que je compte demander au nouveau Président de m'accorder, si toutefois je ne suis pas dégommé d'ici-là.

Sans en avoir l'air, nous suons sang et eau au ministère pour nous ingénieur (quoique aucun de nous ne soit ingénieur, même électricien) à être agréable à nos abonnés, c'est du reste cette sueur qui vous explique l'humidité de l'Hôtel (avec un grand H) qui nous abrite. Mais cette surprise, je vous la dis en confidence et je ne voudrais pas que vous la défloriez avec la trompette de la publicité. Et bien voilà : nous avons dans l'idée de créer un nouvel ordre décoratif, l'ordre du Mérite téléphonique, une trouvaille à moi pour en boucher un coin aux gueulars : une jolie petite décoration à offrir aux grands enfants que sont ces pauvres abonnés. Ruban rouge, couleur du mauvais sang, que soi-disant ils se font — d'abord, cette couleur rouge ne manquera pas d'avoir son attrait, il est vrai que le ruban sera bordé d'un petit — si petit liseré vert (couleur espérance). La croix sera nickelée (autre symbole qui rappellera l'utilité du bureau des réclamations). Au centre, l'effigie du silence et en exergue : *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage*. Hein ! c'est gentil, ça. Ah dame, il en a fallu du travail pour trouver cela. Mais nous sommes tous comme ça au ministère. Rien ne nous coûte pour satisfaire les contribuables. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il a fallu réunir de commissions, de sous-commissions, établir de projets ! de rapports ! réunir de conseils de directeurs, de sous-directeurs ; mais enfin nous y sommes arrivés. L'idée est trouvée et je n'hésite pas à la qualifier de géniale.

Or, comme nous avons décidé que les postulants devront avoir à prouver qu'ils n'ont fait aucune réclamation depuis au moins un an, nous voilà tranquilles pour un moment, car nous sommes sûrs que la couleur seule du ruban va allécher presque tous les abonnés (sauf messieurs du Protocole qui, on le sait, sont couverts de crachats). Et puis, vous savez, nous ne ferons pas de réclame (sauf dans les journaux), pas de frais de publicité, pas de courtages. Tout cela sera gratuit (surtout la publicité des journaux), sauf pourtant les petits frais inévitables de chancellerie et un petit impôt annuel destiné à l'achat d'huile pour graisser les rouages ad-mi-nis-tra-tifs. Mais, je vous le répète, de tout cela, pas un mot, laissez-moi le plaisir d'annoncer moi-même aux abonnés la bonne nouvelle (rien du boulevard de ce nom).

Et gracieux, roulant ses doigts fuselés dans l'opulence de sa chevelure... d'antan, le ministre me tendit sa main à baiser en sussurant d'une voix douce et un peu, oh si peu ironique : Au revoir et ne m'oubliez pas auprès de votre Association d'anti-allô !

12 janvier 1906.

M.-V. POMPIGNAC.

UNE QUESTION

Rappel à la vérité.

L'Administration pourrait-elle nous dire pourquoi le règlement impose aux téléphonistes de répondre *Pas libre* ou *Ne répond pas*, lorsque l'appareil de la personne avec laquelle on désire causer ne fonctionne pas, vu qu'il n'y a pas de lignes disponibles pour mettre en communication avec lui ?

Pourquoi obliger les opératrices à ce mensonge, dont la responsabilité est mise par l'Administration sur le dos de l'abonné demandé ?

On comprendrait à la rigueur que l'Administration ait agi de la sorte dans les premiers temps du téléphone, pour ne pas dévoiler au public ses imperfections et son impuissance. Mais aujourd'hui que ses faiblesses sont connues de tous et que ses *trucs* sont percés à jour, pourquoi ne pas dire tout bonnement la vérité aux abonnés — au lieu d'enseigner le mensonge à son personnel ?

RAPPORTS

DE

M. [Herbert-Laws WEBB

(Fin) (1)

Si les 2 lampes de supervision sont simultanément allumées, cela montre, d'une façon absolue, que les abonnés ont tous les deux raccroché leurs

(1) Voir le numéro d'octobre : *Des signaux de supervision.*

récepteurs et par conséquent qu'ils ont terminé leur communication, de sorte que, sans erreur possible, elle peut rompre aussitôt cette communication.

Cette *supervision automatique* et ces signaux de *fin de communication* positifs et certains, forment une des parties essentielles du système à « *Batterie Centrale* ».

Si pendant la durée de la communication, un des deux abonnés veut attirer l'attention de l'opératrice, il n'a qu'à abaisser et à relever successivement un certain nombre de fois son crochet communicateur, ce qui a pour effet de provoquer une succession identique d'allumages et d'extinctions de la lampe de supervision correspondante, ce qui attire immédiatement l'attention de l'opératrice et l'invite à se porter aussitôt sur ladite communication.

Du fonctionnement des lignes auxiliaires.

Nous avons déjà signalé plus haut la part énorme que prennent les « lignes auxiliaires » dans le service téléphonique d'une grande ville, où ces lignes servent à réunir entre eux les différents centraux. Comme il a déjà été dit, la plus grande partie du trafic passe par ces lignes, de sorte que la rapidité, l'exactitude de leur travail, acquièrent une importance énorme.

A l'origine de la téléphonie, c'est-à-dire à l'âge obscur où les méthodes d'exploitation de cette nouvelle invention étaient encore indécises, il était d'usage de faire travailler ces lignes auxiliaires de la même manière que les lignes d'abonnés. A cette époque, on équipait ces lignes avec des indicateurs et les opératrices s'appelaient l'une l'autre de la même manière qu'un abonné eût appelé son bureau central. Cette méthode était lente et incertaine, l'établissement des connexions demandait beaucoup de temps et les ruptures des communications étaient non seulement très incertaines, mais elles se faisaient très souvent prématurément, à cause des signaux erronés, ce qui interrompait les conversations, ou bien encore ces ruptures ne se faisaient que longtemps après la fin des conversations, par suite du manque de fonctionnement des signaux de fin, ou du manque d'attention de la part d'une des deux opératrices qui intervenaient dans les communications établies au moyen de ces lignes auxiliaires.

Un progrès très considérable fut fait dans le travail de ces lignes auxiliaires par l'adoption de dispositifs qui modifiaient entièrement leur installation. Au lieu de les traiter comme des lignes d'a-

bonnés, on les disposa par groupes de lignes et on installa, pour chacun de ces groupes, une ligne spéciale appelée « ligne d'ordre ».

Conformément à cette nouvelle méthode, un groupe de lignes auxiliaires n'est utilisé que pour le trafic allant dans un sens déterminé entre deux centraux, un second groupe étant réservé pour le trafic allant dans le sens opposé.

Cet arrangement correspond aux voies d'aller et aux voies de retour d'un réseau de chemin de fer.

L'extrémité de la ligne auxiliaire qui entre dans un bureau se nomme le point d'arrivée, qui ne se termine plus comme auparavant par un jack et un annonceur, mais par un monocorde et une fiche, placés sous le contrôle de l'opératrice d'arrivée, qui n'a donc qu'un simple mouvement à faire pour relier l'extrémité de la ligne auxiliaire à une ligne quelconque d'abonné de son multiple, puisqu'il lui suffit d'enfoncer la fiche du monocorde dans le jack multiple de cet abonné.

Cette opératrice d'arrivée écoute continuellement sur la ligne d'ordre qui est reliée en permanence à son récepteur serre-tête, de sorte que les opératrices qui se trouvent à l'autre bout de la ligne auxiliaire, c'est-à-dire au point de départ, peuvent, par la simple pression exercée sur un bouton, greffé sur la ligne d'ordre, se mettre en communication directe avec l'opératrice d'arrivée à laquelle elles peuvent faire connaître verbalement le numéro de l'abonné demandé appartenant au deuxième central et recevoir, en échange, de cette opératrice d'arrivée le numéro de la ligne auxiliaire à employer.

Cette méthode résulte du fait que c'est l'opératrice d'arrivée qui a devant elle la rangée des fiches et monocordes qui terminent les lignes auxiliaires, ce qui lui permet de voir instantanément lesquelles de ces lignes sont libres ou en service, tandis que les opératrices de départ ne pourraient apprécier l'état de ces lignes auxiliaires qu'en faisant, comme dans les anciens systèmes, le test des jacks de départ; or, ces tests étaient la cause de beaucoup de retard.

Donc, dans la nouvelle méthode, lorsque l'opératrice a donné en retour à celle de départ le numéro de la ligne auxiliaire à employer, les deux opératrices complètent simultanément la communication en opérant comme suit :

1° Celle de départ ayant déjà une première fiche enfoncée dans le jack individuel de l'abonné appelant, enfonce la deuxième fiche de la même paire dans le jack de départ placé à l'origine de la ligne

auxiliaire dont le numéro vient de lui être indiqué;

2° Celle d'arrivée enfonce la fiche du monocorde qui termine ladite ligne auxiliaire choisie par elle dans le jack multiple de l'abonné demandé.

Ces opérations, qui prennent un certain temps pour être décrites, sont en réalité effectuées en quelques secondes, puisqu'il suffit d'échanger 4 à 5 mots entre les deux opératrices, mises instantanément en communication verbale par la simple pression d'un bouton greffé sur la ligne d'ordre, et ensuite par un simple mouvement effectué simultanément par chacune des deux opératrices.

Si la deuxième opératrice (c'est-à-dire celle d'arrivée) trouve que la ligne de l'abonné demandé est déjà occupée, elle enfonce aussitôt la fiche du monocorde dans un jack spécial qui est relié à une machine produisant des courants pulsatoires dont l'effet est de provoquer une succession d'allumages et d'extinctions de la lampe de supervision qui est associée à la deuxième fiche de l'opératrice de départ dont l'attention est ainsi attirée et lui fait connaître que la ligne de l'abonné demandé est occupée. Ces courants pulsatoires peuvent même être entendus par l'abonné appelant, de sorte que si ce dernier est bien au courant du service, il peut immédiatement reconnaître le fait que la ligne qu'il demande est occupée.

Lorsqu'une communication a été établie au moyen d'une ligne auxiliaire, elle est gouvernée par l'opératrice de départ, qui a devant elle deux signaux de supervision qui l'informent de la condition des deux postes d'abonnés.

Après que l'opératrice d'arrivée a relié la ligne auxiliaire à celle de l'abonné demandé et qu'elle a appuyé sur le bouton qui met en action la clé automatique d'appel, elle n'a plus rien à faire pour ladite communication, si ce n'est d'attendre le signal de fin de communication. Dans les anciennes méthodes ce signal de fin de communication était un des points les plus faibles du service, son incertitude donnait lieu à beaucoup d'erreurs, dont la majorité était des plus désagréables et de la nature suivante :

Une rupture prématurée, causant une interruption soudaine de la conversation.

Dans le système moderne à *Batterie centrale*, le signal de fin de l'opératrice d'arrivée est positif, certain et automatique.

Ce signal de fin est une lampe associée par alignement et à proximité du monocorde qu'elle gouverne. Cette lampe de fin ne s'allume qu'après que l'opératrice de départ (la première) a rompu la communication avec la ligne auxiliaire, ce qu'elle

ne fait qu'après avoir vu ses deux lampes de supervision allumées simultanément (indiquant ainsi que les deux abonnés ont terminé leur conversation, c'est-à-dire ont raccroché tous les deux leurs récepteurs). Donc, lorsque l'opératrice de départ rompt la communication avec la ligne auxiliaire, la lampe de fin s'allume automatiquement en face de l'opératrice d'arrivée et en regard du monocrorde de la ligne auxiliaire, de sorte que l'opératrice d'arrivée retire aussitôt la fiche du monocrorde hors du jack de l'abonné demandé, ce qui remet au repos tous les circuits et organes de la dite communication.

Nous avons décrit quelque peu en détail la méthode de travail de ces lignes auxiliaires parce que ce sujet est d'une importance toute spéciale. En effet, dans une ville importante, ayant un réseau téléphonique à plusieurs centraux, il arrive que, plus de la moitié et souvent même les trois quarts du trafic journalier passent par ces lignes auxiliaires. Tout le système sera donc lent et inefficace à moins d'organiser ces lignes auxiliaires d'après la méthode scientifique que nous venons de décrire et grâce à laquelle on peut établir des communications rapides et certaines, éliminer les interruptions inutiles, obtenir que les ruptures des communications soient faites rapidement et avec certitude.

Donc, malgré leur nom, les lignes auxiliaires forment la partie la plus essentielle d'un système téléphonique à grande étendue ; si, bien entendu, on peut dire qu'une partie quelconque est plus importante qu'une autre quelconque d'un système où il est essentiel que toutes les parties soient aussi parfaites que le génie d'invention et d'organisation des ingénieurs peut permettre de les faire.

De l'accumulateur.

Dans les lignes ci-dessus, nous avons décrit, très brièvement, l'état actuel de l'art téléphonique moderne.

Nous n'avons rien décrit qui fût purement théorique, mais nous nous sommes limités à décrire ce qui existe réellement dans la pratique journalière de maintes villes importantes.

La « *Batterie Centrale* » rendue possible grâce au génie d'un Français, car ce fut Planté qui nous donna « *l'accumulateur* », qui est l'âme du système à « *Batterie Centrale* » et qui, par conséquent, permet de révolutionner entièrement le fonctionnement des centraux téléphoniques.

Cela permet d'obtenir un service téléphonique uniformément rapide, certain et efficace tout en

simplifiant le travail imposé aux abonnés et aux opératrices.

L'abonné ne doit plus produire certains actes bien définis avant ou après sa communication, puisque les seuls faits de décrocher et de raccrocher son récepteur sont tout pour lui. De même, l'opératrice trouve son travail relativement plus simple et plus expéditif, puisque beaucoup d'opérations qui, primitivement prenaient beaucoup de son temps et de ses efforts, se font actuellement automatiquement ; la tension sur ses nerfs est diminuée par suite de la supervision plus directe qu'elle peut exercer sur chaque communication et par la distinction plus nette et plus positive présentée par les signaux-lampes.

Des économies.

Non seulement la méthode moderne permet d'améliorer considérablement l'efficacité du service et de diminuer le travail imposé aux abonnés et aux opératrices, mais elle introduit de très notables économies dans l'entretien annuel du système.

La suppression des batteries aux postes des abonnés représente une grande économie. Toutes les parties qui effectuent du travail sont concentrées au bureau central où elles sont placées sous une surveillance continue d'un personnel expert. Les milliers et milliers d'éléments de batteries primaires sont tous remplacés par une seule et unique « *batterie d'accumulateur* ».

L'économie en matériel, en personnel, en charges annuelles de toutes espèces est très considérable. De plus, comparé à l'ancien système, le multiple à « *Batterie Centrale* » est beaucoup plus compact et peut être desservi par un nombre plus restreint d'opératrices pour un nombre donné de lignes d'abonnés ou pour un montant de trafic déterminé.

Ceci se traduit de nouveau en économies de personnel, d'espaces, de charges pour rentes annuelles, de lumière, de chaleur et d'une variété de charges annuelles. C'est pourquoi, si une affaire téléphonique est étudiée au point de vue scientifique et au point de vue commercial, on arrive des deux côtés à l'adoption obligatoire du système moderne.

Aucune autre conclusion ne peut être envisagée lorsqu'on considère qu'une efficacité de service beaucoup améliorée est accompagnée en même temps d'une énorme économie dans les charges annuelles.

**Autres conditions à considérer
pour un bon service.**

Plus haut, nous avons dit que quatre points, quoique non en rapport direct avec le service journalier, représentaient néanmoins des conditions importantes pour un système téléphonique bien conduit, ce sont :

1° Le bon état permanent de la ligne et du poste grâce à un entretien bien organisé ;

2° Une prompt attention aux réclamations ;

3° Une prompt remise du service aux nouveaux abonnés ;

4° Un prompt transfert des postes aux nouvelles adresses des abonnés.

Pour réaliser la première condition, il est essentiel, avant tout, que les lignes et les appareils soient de bonne qualité et d'une construction soignée, que les lignes soient autant que possible établies dans les câbles, afin de les protéger contre les intempéries et contre les accidents, que les postes des abonnés soient d'une construction à la fois simple et robuste.

Secondement, il est essentiel qu'il soit maintenu un système bien organisé d'inspection du réseau complet, cette inspection devant avoir pour but non seulement d'enlever rapidement les défauts qui occasionnent des interruptions dans le service, mais de plus, elle doit chercher à relever et à découvrir des défauts naissants, qui finiraient par produire des interruptions, si aucun remède n'y était apporté en temps opportun.

Dans un système comportant autant de détails qu'un vaste réseau téléphonique, le personnel chargé du service d'entretien devrait toujours avoir en vue que la règle idéale à suivre est celle qui dit que prévenir vaut mieux que guérir.

En ce qui concerne la prompt attention à porter aux réclamations, il est à remarquer que cela constitue, non seulement un devoir de courtoisie du fournisseur vis-à-vis de son client, mais qu'en outre, cela contribue à améliorer les affaires d'autant plus que ce procédé est celui que toute compagnie ou administration bien organisée est contente de suivre, parce que cette investigation soigneuse des réclamations et la recherche des causes est le seul moyen pour arriver à connaître les points faibles du système, ainsi que les irrégularités du personnel, et par conséquent, cela suggère les remèdes à y apporter.

Le contrat tacite qui lie entre eux les compagnies, ou les administrations et les abonnés, implique que l'abonné doit recevoir un service contraire et bien exécuté, et qu'il est en droit d'exi-

ger une investigation complète de toute irrégularité qui peut survenir dans ce service et qu'on lui doit un rapport sur les résultats de cette investigation.

Le procédé le plus correct pour traiter ces réclamations d'abonnés serait que l'administration accusât immédiatement réception de ces réclamations et fit sans retard procéder aux investigations des faits signalés ; fit ensuite procéder à tels essais d'appareils ou du service que requièrent les circonstances ; l'abonné devrait recevoir un rapport écrit dans lequel seraient relatés les résultats de ces investigations et essais, ou bien, on devrait lui envoyer un fonctionnaire compétent qui lui fournirait personnellement tous ces renseignements.

Dans tous les cas où la réclamation sur l'irrégularité du service est importante, il est de pratique correcte que la compagnie ou l'administration fasse établir une surveillance spéciale sur la ligne de l'abonné réclamant afin de découvrir la cause du défaut avant de lui donner un rapport.

La prompt remise du service à de nouveaux abonnés, et le prompt transfert des postes aux nouvelles adresses sont des mesures que le public est légalement en droit de demander de la part d'une compagnie ou d'une administration. Pour être en état de satisfaire à cette demande, il faut que le personnel et le matériel téléphoniques soient bien organisés.

En plus de la question de la bonne organisation et direction qui assurent la régularité et la rapidité de la procédure d'un aussi grand nombre de petites opérations, il est essentiel également, pour assurer les installations rapides et les changements immédiats des postes d'abonnés, que l'équipement du matériel soit prévu de façon à être toujours en avance sur les exigences du moment.

Ainsi, le réseau des lignes doit toujours comprendre une marge pour les lignes de réserve, les centraux doivent avoir une marge pour une capacité de réserve dans les multiples.

Il faut un plan bien étudié par des ingénieurs en vue des conditions actuelles et de la probabilité future pour le développement du réseau, et il faut en plus que le haut personnel dirigeant de l'administration soit imbu d'idées libérales et entrepreneures pour permettre le maintien de ces conditions de flexibilité nécessaire pour mener à bien, systématiquement et rapidement, les nouvelles installations et les transferts des postes d'abonnés.



REMISES A NOS ADHÉRENTS

Comme nous l'avons annoncé, nous ouvrons dans le *Bulletin* une rubrique qui paraîtra tous les mois, et dans laquelle nous énumérerons les mai-sens de commerce, théâtres, etc., où une remise est accordée aux membres de l'Association sur présentation de leur carte.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désire-raient figurer dans cette rubrique de vouloir bien nous en aviser le plus tôt possible.

Accessoires de cotillon

C. Lafon, (Au Cotillon universel), 120, rue Ame-lot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Bronzes d'art

Pinèdo, 40, boulevard du Temple — 10 %.

Cafés, thés, chocolat

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.
Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Electricité médicale

Docteurs Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

Enfileuses de perles

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière, tél. 277-54. — 5 %.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asniè-res 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouc-lou, tél. 406-88. — 10 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincel (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Colles, tél. 905-83. — 10 %.

Location de voitures

L. Avilable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

H. Lhuguenol, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. — 15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhallan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Cail-lou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Théâtres

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille, de toutes classes.

Il est délivré toute l'année par les gares et sta-tions du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de tou-tes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de tou-tes classes comportant des réductions variant de 20 % pour une famille de 2 personnes à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilo-mètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

La Compagnie d'Orléans a organisé un service d'enlèvement à domicile et de transport à la gare du quai d'Orsay, des bagages et des colis à main des voyageurs domiciliés dans un rayon de 500 mètres autour de sa gare du quai d'Orsay et de ses bureaux situés, rue de Londres, 8, rue Saint-Florentin, 8, et rue du Bouloi, 21.

Le tarif est des plus minimales.

L'ordre d'enlèvement peut être fait par téléphone ; en procédant à cet enlèvement des bagages, il est remis un reçu, une fiche et un numéro, qui permettent aux voyageurs de retirer au bureau des billets spéciaux de la gare du quai d'Orsay, une enveloppe contenant leur billet de place, le bulletin des gros bagages enregistrés pour la destination indiquée et le bulletin de consigne pour les petits colis.

Cette amélioration qui supprime les ennuis du départ hâtif avec ses bagages, de la recherche souvent difficile d'une voiture, des attentes aux guichets pour prendre les billets et faire enregistrer les bagages et permet aux voyageurs de se rendre à la gare tranquillement et les mains libres, sera certainement très appréciée du public.

Billets d'aller et retour de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans).

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 %, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Lux, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Fête du Carnaval 1906.

Extension de la validité des billets d'aller et retour.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1906, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 24 au mardi gras 27 février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi des Cendres 28 février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 28 février.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion du CARNAVAL DE NICE, la C^{ie} P.-L.-M. délivrera, du 13 au 25 février 1906, au départ de Paris, des billets spéciaux d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, aux prix de :

177 fr. 40 en 1^{re} classe, et 127 fr. 75 en 2^e classe, pour Cannes.

182 fr. 60 en 1^{re} classe, et 131 fr. 50 en 2^e classe, pour Nice.

186 fr. 65 en 1^{re} classe, et 134 fr. 40 en 2^e classe, pour Menton.

Validité 20 jours et faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 % du prix du billet.

Ces billets donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté, pour les voyageurs de 1^{re} classe, de prendre, sans supplément de prix, le train de jour « Côte d'Azur rapide ». Toutefois, il est rappelé aux voyageurs que la faculté de s'arrêter en cours de route n'existe pas pour ce train.

La C^{ie} P.-L.-M. vient de publier un Album artistique visant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Cet album qui renferme, avec 10 cartes postales illustrées facilement détachables, des vues en simili-gravure, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste, et adressée au Service central de l'exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

A partir du 15 février, la Compagnie appliquera les *appareils garde-place* aux voitures de 1^{re} et de 2^e classes, circulant entre Paris-Modane et vice-versa, dans les trains suivants :

Train 523, partant de Paris à 10 h. 30 du soir.

Train 604, partant de Modane à 2 h. 43 du matin.

L'emploi de ces appareils assure aux voyageurs la possession indiscutée de la place qu'ils ont choisie dans le train.

Les voyageurs pourront également faire retenir leurs places à l'avance au départ de la gare de Paris moyennant le paiement d'une taxe de 1 fr. par place.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Carnaval de Nice.

Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits, de PARIS pour CANNES, NICE et MENTON, délivrés du 13 au 25 février 1906.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée, une ou deux fois de 10 jours, moyennant 10 % du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice, via Dijon, Lyon, Marseille :
1^{re} classe, 182 fr. 60 ; — 2^e classe, 131 fr. 50.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Carnaval de Nice.

Train spécial à prix réduits, 2^e et 3^e classes,
De Paris, de Dijon et de Lyon à Nice.

Séjour facultatif à Marseille, à l'aller.
7 à 15 jours à Nice.

Départ de Paris, le 21 février à 11 h. 55 du matin.
Départ de Dijon, le 21 février à 6 h. 22 du soir.
Départ de Lyon, le 21 février à 11 h. 26 du soir.
Arrivée à Nice, le 22 février à 9 h. 20 du matin.

Prix du voyage, aller et retour :

De Paris à Nice, 2^e classe, 90 fr. ; 3^e classe, 60 fr.
De Dijon à Nice, 2^e classe, 64 fr. ; 3^e classe, 42 fr.
De Lyon à Nice, 2^e classe, 50 fr. ; 3^e classe, 30 fr.

Retour : Au gré des voyageurs, par tous les trains ordinaires comportant des voitures de la classe du billet, à partir du 1^{er} mars, jusqu'au dernier train de la journée du 9 mars.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

TÉLÉPHONE 428-67.

GEORGES DEGUELDRE

TÉLÉPHONE 428-67.

CHARLEROI

Galetterie extra, les 1.000 kil.	67
Gilletin " " " "	68
Galetterie, 1 ^{re} qualité . . .	65
Gilletin " " " "	66
Anthracite anglais extra, pour Salamandre.	70
— belge, 1 ^{re} qualité . . .	63
Charbon Charleroi, extra, pour calorifères.	60
1 ^{re} et 2 ^e qualités . . .	56

CHARBONS pour CALORIFÈRES à basse pression

Gilletin anthracite anglais . .	65
— — — belge . . .	58

PRIX SPÉCIAUX
pour commandes importantes

Bureaux : 29, rue Bouchardon (10^e)

Chantiers à Aubervilliers

Reliés aux voies ferrées et navigables.

Anthracite Anglais

DU PAYS DE GALLES

Spécialement recommandé.

Un escompte de 3 0/0 sera réservé aux adhérents de
" l'Association des Abonnés au Téléphone " pour tous achats
au-dessus de 50 fr.

EXPÉDITIONS PAR WAGONS DIRECTEMENT DES MINES

Bois, Cokes, etc.

Boulets, gros ou petits, les 1000 k.	53
Briquettes à trous, le mille.	56
Bois de Bourgogne, as., 2 traits.	49
— — — 3 —	51
Margotins, le cent.	8
Ligots résinés, le cent.	7
Cokes de Gaz, Compagnie Parisienne	
N° 0, l'hecto.	2
N° 1, —	1.95
Gros coke	1.80

TARIF SPÉCIAL POUR IMMEUBLES

P.-S. — Un Représentant est envoyé sur demande.

TÉLÉPHONE

116-06

MONTÉBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS

Le Gérant, NOEL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.